



# VIVRE ENSEMBLE

PARTICIPATION ELECTORALE ..... p. 87

VIE ASSOCIATIVE ..... p. 91



# PARTICIPATION ÉLECTORALE

## QUELLE REPRÉSENTATION ET QUELLE PARTICIPATION DES HABITANTS ?

**Participation électorale**  
page 88

Indicateur 1  
Taux d'inscription sur les listes électorales

Indicateur 2  
Taux de participation aux élections

# Participation électorale

## Contexte

Une étude de l'Insee sur la participation électorale en 2007 réfute l'idée d'une baisse de la participation des Français. En effet, neuf inscrits sur dix ont voté au moins à l'un des quatre scrutins de 2007. La forte participation aux élections présidentielles et le taux d'abstention historique aux élections législatives montrent que les électeurs votent de façon intermittente et sélective.

Concernant le taux d'inscription aux listes électorales, plus de 42 millions de Français étaient inscrits pour les scrutins présidentiel et législatif, soit trois millions de plus qu'en 2002. Cette hausse s'explique en partie par le facteur démographique et l'inscription d'office des jeunes mais aussi par une mobilisation plus importante des jeunes générations.

Le comportement électoral, quant à lui, varie selon l'âge, la formation et le niveau de vie. Le vote systématique augmente avec l'âge jusqu'à 70 ans. Au-delà l'intermittence et la non-participation sont plus fréquentes en raison des difficultés de santé et de dépendance. De même, le faible niveau de diplôme ne favorise pas la participation aux

élections. En revanche, la stabilité professionnelle, familiale et la propriété d'un logement facilitent l'expression.

Mais la notion de démocratie locale ne se limite pas au système électoral universel, direct ou indirect. La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a notamment rendu obligatoire les conseils de quartier dans les communes de plus de 80 000 habitants. Il reste néanmoins encore beaucoup à faire pour mettre en place une démocratie participative à toutes les échelles.

La multiplication et le dynamisme d'instances et de procédures participatives témoignent de l'implication des habitants dans la gestion de leur quotidien et la construction de leur avenir. En témoignent les conseils de quartier pour la gestion de proximité, les réunions d'information et de concertation dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, le Conseil de développement sur l'avenir de l'agglomération. Il est cependant difficile de systématiser leur suivi et de les traduire par un indicateur chiffré pertinent.



## Que prend-on en compte ?

■ **Le taux d'inscription sur les listes électorales** prend en compte le nombre d'inscrits et le nombre d'habitants de 18 ans et plus au dernier recensement.

Mode de calcul :

$$\frac{\text{Nombre d'inscrits} \times 100}{\text{Nombre d'habitants de 18 ans et plus}}$$

■ **Le taux de participation aux élections** prend en compte le nombre de votants et le nombre d'inscrits.

Mode de calcul :

$$\frac{\text{Nombre de votants} \times 100}{\text{Nombre d'inscrits}}$$

### Limites des indicateurs

La limite de cet indicateur tient principalement dans les modalités d'inscription sur les listes électorales. Ainsi, s'il est possible de demander son inscription tout au long de l'année, la révision annuelle ne prend effet qu'à compter du 1er mars de l'année suivante. De fait, les nouveaux électeurs doivent attendre cette date pour voter, tandis que ceux qui ont déménagé doivent, jusqu'à cette date, voter dans leur ancienne commune d'inscription.

### Participation aux élections municipales dans le Grand Lyon

	2001*	2008**	Evolution 2001-2008
Nombre d'habitants de 18 ans et plus	936 978	965 491	+ 3,0 %
Nombre d'inscrits sur les listes électorales	642 230	759 035	+ 18,2 %
Nombre de votants	370 682	420 505	+ 13,44 %
Taux d'inscription	68,5%	78,6%	+ 10,1 points
Taux de participation	57,7%	55,4%	-2,3 points
Nombre de votants sur le nombre d'habitants de 18 ans et plus	39,6 %	43,5 %	+ 3,9 points

\*RP 1999 \*\* RP 2007

## Qu'apprend-on ?

- Les taux d'inscription sur les listes électorales ont fortement augmenté entre 2001 et 2008 passant de 68 % à 79 %. Cette hausse peut certainement s'expliquer par l'inscription d'office des jeunes de 18 ans. Le centre reste un secteur où le taux d'inscription est inférieur à la moyenne du Grand Lyon.
- Le taux de participation est plus important aux élections présidentielles qu'aux élections municipales, régionales et européennes. Les élections régionales, municipales et européennes sont marquées par un recul du taux de participation.
- Pour les élections municipales, le taux de participation passe de 58 % à 55 %, un taux inférieur à la moyenne nationale (61 % en 2008). Le secteur Centre et les communes de la première couronne sont marqués par cette baisse contrairement aux communes de la deuxième couronne.
- Des écarts apparaissent entre l'est et l'ouest de l'agglomération lyonnaise concernant le taux de participation aux élections municipales. En effet, les communes de l'est se démarquent par un taux de participation plus bas.

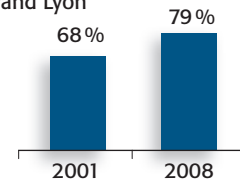
## Ce qu'il faut retenir

Le taux d'inscription sur les listes électorales à l'échelle du Grand Lyon augmente.

Un taux de participation aux élections municipales en baisse.

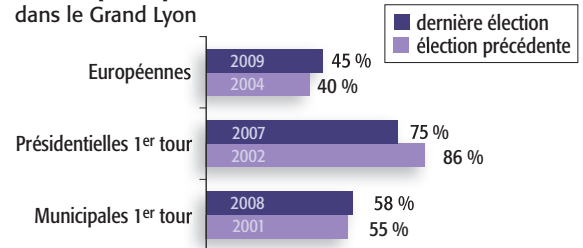
Les disparités entre l'Est et l'Ouest concernent la participation aux élections municipales.

Taux d'inscription sur les listes électorales dans le Grand Lyon



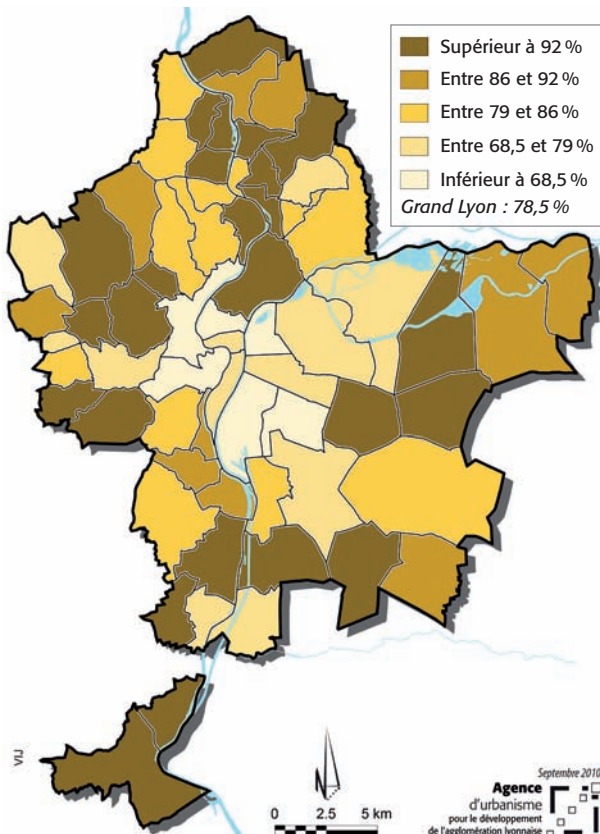
Source : Préfecture du Rhône, Insee - RP 1999 et 2007

Taux de participation aux élections dans le Grand Lyon



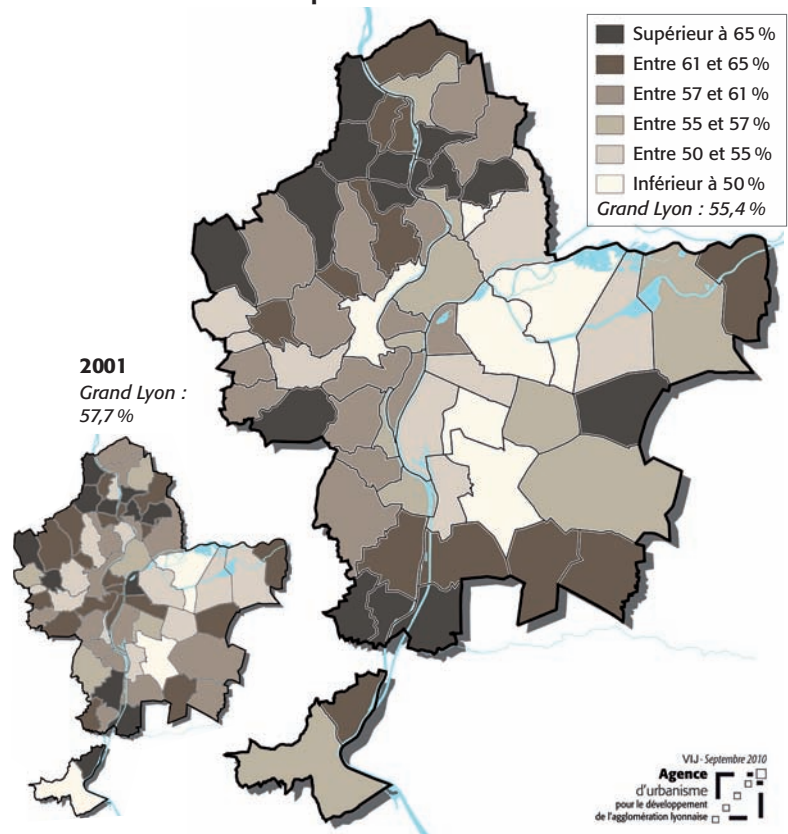
Source : Préfecture du Rhône, Ministère de l'Intérieur

Taux d'inscription sur les listes électorales en 2008



Source : Préfecture du Rhône, Ministère de l'Intérieur

Taux de participation au premier tour des élections municipales de 2008



Source : Préfecture du Rhône, Ministère de l'Intérieur

### Le Conseil de développement du Grand Lyon

Mis en place en 2001 dans la continuité de la démarche « Millénaire 3 » et refondé en 2006, le Conseil de développement est composé de 260 représentants de la société civile répartis au sein de six collèges : acteurs économiques et organisations professionnelles et syndicales, organismes publics et assimilés, vie associative, représentation territoriale des habitants, citoyens et personnes qualifiées. Il permet d'associer ces publics à la réflexion sur l'avenir de l'agglomération.

La majorité des travaux du Conseil sont produits en groupes de travail (Schéma de cohérence territoriale, développement durable, plan de mandat du Grand Lyon, Plan Climat et réforme territoriale) sur la base de saisines ou d'auto-saisines. Deux commissions permanentes ont également été créées pour être des lieux de capitalisation et de veille, la première sur le thème de l'aménagement et des déplacements, la seconde sur celui de la solidarité et de la cohésion sociale.

L'année 2008-2009 a été marquée par deux rencontres : un séminaire avec les Conseils de développement de Saint-Etienne, Nord-Isère et Vienne et un cycle d'information et de sensibilisation sur l'économie.

### Bilan des conseils de quartier

Créés par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les conseils de quartier existent obligatoirement dans les communes de 20 000 à 80 000 habitants. Au sein du Grand Lyon, Bron, Givors, Lyon, Oullins, Rillieux-la-Pape, Saint-Genis-Laval, Sainte-Foy-Lès-Lyon, Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Villeurbanne ont mis en place ces instances au sein de leur commune.

La Ville de Lyon a organisé en novembre 2009 une rencontre bilan dédiée aux conseils de quartiers. Les conseillers de quartier considèrent que cette instance participe au développement de la citoyenneté et que sa consultation peut fonctionner dans le cadre de projets relevant du quartier.

Un atelier s'est attaché à analyser l'implication des conseils de quartier dans le cadre de trois projets d'aménagement : la réhabilitation de la caserne Sergent Blandan, l'évolution du stationnement payant et la rénovation du tunnel de la Croix-Rousse avec la création du pont Schuman. Les participants ont relevé quelques limites au rôle du conseil de quartier : sentiment de ne pas être consulté à temps, sentiment d'empilement des niveaux de collectivités ralentissant la remontée des informations et enfin une qualité d'écoute plus faible dans les projets d'aménagement.

### Charte de la participation du Grand Lyon

La Charte de la participation précise les orientations, les engagements et les modalités de suivi envisagées par le Grand Lyon afin d'améliorer la concertation dans ses domaines de compétences :

- la prospective, la stratégie et les politiques d'agglomération,
- les projets d'aménagement et de développement,
- les services de proximité.

Pour atteindre cet objectif, la charte prévoit également le développement d'une action d'information, de formation et de développement des capacités d'expression.

## POUR ALLER PLUS LOIN ...

### ■ Pour s'informer

#### Démocratie et participation

La rubrique « **vie démocratique** » informe sur les différentes instances de concertation du Grand Lyon, sur les procédures de concertation en cours et sur le Conseil de développement et ses travaux. La charte de la participation du Grand Lyon y est également consultable.

[www.grandlyon.org](http://www.grandlyon.org)

#### Millénaire 3

Le **Centre de ressources prospectives du Grand Lyon** est un outil de connaissance de la métropole lyonnaise au service des citoyens, des acteurs, des professionnels du Grand Lyon et des institutions partenaires de la collectivité.

Il met en ligne des ressources utiles concernant « *la citoyenneté* » en détaillant notamment la participation aux débats publics et la concertation ainsi que les formes d'engagement et la vie associative. Pour accéder directement à ces informations, il faut se rendre dans le dossier « *démocratie et participation : un duo indissociable* ».

[www.millenaire3.com](http://www.millenaire3.com)

### ■ Inscription sur les listes électorales et résultats

Dans les rubriques « *Conditions de vie/Société* » puis « **Vie politique sociale** », l'Insee propose une série d'études sur la participation aux élections parmi lesquelles La participation électorale en 2007 : la mémoire de 2002. Insee Première, décembre 2007, n° 1169.

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Dans la rubrique « A votre service » du site du ministère de l'Intérieur, puis « **listes électorales** », il est rappelé à quoi sert chacune des élections, comment voter et les résultats des précédentes élections.

[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

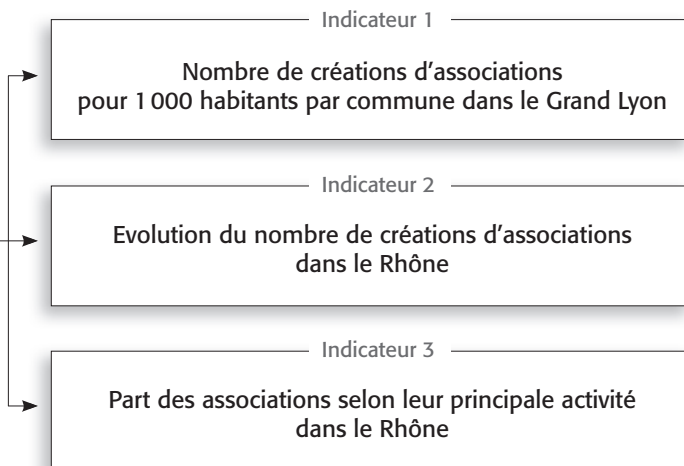
Dans la rubrique « **informations pratiques** » (élections), les informations sur les conditions d'inscription sur les listes électorales sont disponibles.

[www.rhone.pref.gouv.fr](http://www.rhone.pref.gouv.fr)



## QUELLES DYNAMIQUES DU TISSU ASSOCIATIF LOCAL ?

**Vie associative**  
page 92



# Vie associative

## Contexte

Dans la recherche du « Vivre ensemble », la vie associative tient une place importante. Adhérer à une association permet de tisser des liens sociaux et culturels, de s'impliquer dans la vie de la cité, de prendre des responsabilités citoyennes.

L'enquête Insee sur les conditions de vie en 2008 révèle qu'en France un tiers des personnes de 16 ans et plus (15,8 millions de personnes) sont membres d'au moins une association. Les quatre principales activités sont : le sport, les activités de troisième âge, la culture et les loisirs.

Les hommes sont plus nombreux que les femmes à adhérer à une association. Ils s'engagent surtout dans des associations sportives, de loisirs ou en lien avec la vie professionnelle. Les femmes privilégient les associations à but social (troisième âge et défense de droits et d'intérêts communs).

L'adhésion progresse avec l'âge et culmine entre 60 et 75 ans. Elle est également plus fréquente parmi

les personnes diplômées, les cadres, les professions intermédiaires et les personnes les plus aisées. Être adhérent est plus rare dans les grandes agglomérations.

Enfin, plus de la moitié des adhérents participe bénévolement aux activités de l'association.

Dans l'agglomération lyonnaise, les communes apportent un soutien direct à de nombreuses associations sportives, culturelles, sociales, éducatives (prêts de locaux, subventions, mise à disposition de personnels). Certaines villes ont mis en place une direction du développement social et de la vie associative (Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape) ou ont favorisé la mise en place de maisons des associations (Centre associatif Boris Vian à Vénissieux, Maison des associations à Saint-Priest) pour accompagner les projets associatifs et leurs apporter des conseils et un appui technique.



## Que prend-on en compte ?

Les créations d'associations loi 1901 sont enregistrées au Journal officiel.

■ **Le nombre de créations d'association pour 1 000 habitants** par commune dans le Grand Lyon sur la période 1999-2009.

Mode de calcul :

$$\frac{(\text{Nombre de création d'associations de 1999 à 2009/11 ans}) \times 1\,000}{\text{Nombre d'habitants en 2007}}$$

■ **L'évolution du nombre de créations d'association dans le Rhône**

■ **La part des associations selon leur principale activité** sur le département du Rhône sur la période 1999-2009

Source : Journal officiel des associations loi 1901

**Répartition des associations «employeurs»** inscrites au fichier Sirène, selon le nombre de salariés dans le Grand Lyon en 2010

Nombre de salariés	Nombre d'associations	Part
1 ou 2	1 490	35 %
3 à 5	586	14 %
6 à 9	417	10 %
10 à 19	441	10 %
20 à 49	337	9 %
50 à 99	133	3 %
100 et +	70	1 %
Effectif inconnu	773	18 %
<b>Total</b>	<b>4 287</b>	<b>100 %</b>

Source : Insee fichier Sirène 2010

### Limites des indicateurs

Le fichier du Journal officiel renseigne sur les créations d'associations mais ne permet pas de connaître celles qui sont toujours en activité.

Le fichier Sirène peut fournir le nombre de salariés et le type d'activité des associations loi 1901 qui font l'objet d'une déclaration annuelle de données sociales (DADS). Toutes les associations loi 1901 ne sont pas immatriculées au répertoire des entreprises et des établissements Sirene.

L'inscription doit être demandée uniquement si l'association se trouve dans un ou plusieurs des cas de figure suivants : être employeur de personnel salarié, exercer des activités qui entraînent le paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés, recevoir ou souhaiter recevoir des subventions ou des paiements en provenance de l'État ou des collectivités territoriales.

## Qu'apprend-on ?

- Entre 1999 et 2009, 16 460 associations loi 1901 ont été créées dans le Grand Lyon (environ 1 500 créations par an), soit 1,19 associations pour 1 000 habitants, comme dans le département du Rhône. Le dynamisme de la création d'associations est donc plus élevé qu'en France (1,07).
- Les activités les plus fréquentes constatées dans le département du Rhône (sur 22 000 créations d'associations entre 1999 et 2009) sont la culture et les pratiques d'activités artistiques (35 %), les interventions sociales (20 %), les actions socio-culturelles (18 %), les sports et activités de plein air (14 %). Viennent ensuite la recherche, la défense des droits et des activités civiques, l'information et la communication, l'éducation et la formation. Les amicales et groupement d'entraide représentent 3 % des créations.
- Les associations reposent encore beaucoup sur le bénévolat. Plus d'un tiers des associations « employeurs » déclarées au fichier Sirène des entreprises en juillet 2010 comptent un ou deux salariés. 14 % en comptent trois à cinq salariés. Rapportées au nombre d'habitants, les associations « employeurs » de un à deux salariés représentent 1,18 associations pour 1 000 habitants sur le Grand Lyon (au total 3,4 associations « employeurs » pour 1 000 habitants).

## Ce qu'il faut retenir

1 500 créations d'associations par an dans le Grand Lyon

Une dynamique associative, inégalement répartie

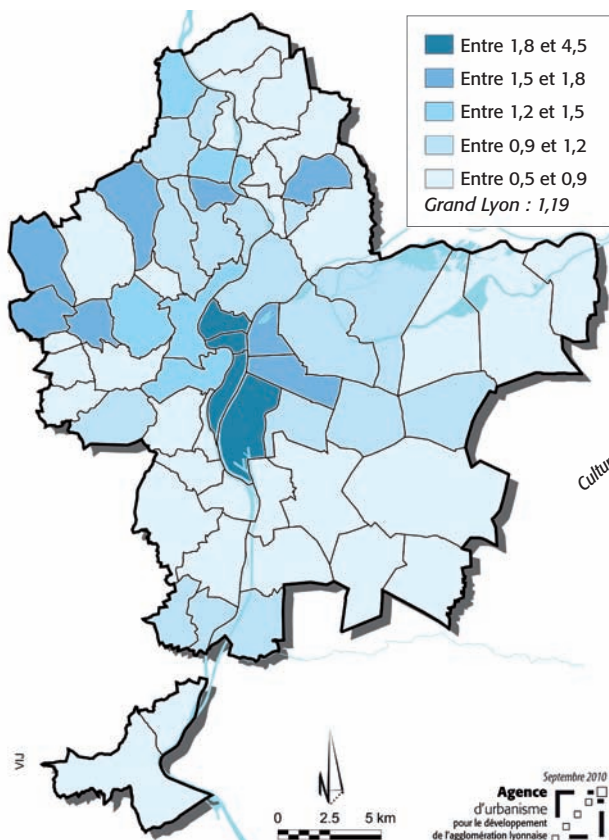
35 % des associations « employeurs » ont un ou deux salariés.

## Exemple de politiques publiques

### Le centre associatif Boris Vian à Vénissieux

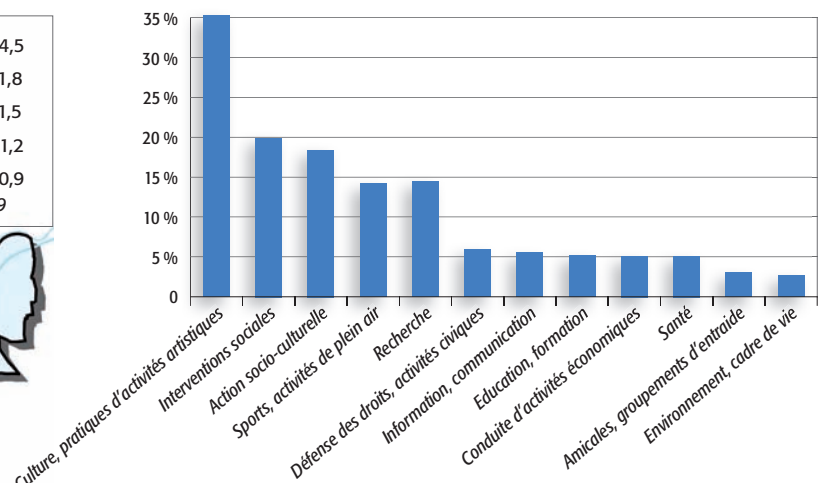
La Ville de Vénissieux met à disposition des associations un centre entièrement dédiée à la vie associative, installé dans de nouveaux locaux depuis octobre 2009. Ce centre leur apporte conseils, soutien logistique, prêts de salles et de matériels, accompagnement des jeunes pour monter une « junior association ». Il soutient les échanges entre associations, anime le réseau d'Education à Vénissieux (Reve) et apporte une aide à la construction d'actions citoyennes locales (jeunesse, parentalité, lien intergénérationnel, parité hommes-femmes...). Près de 50 associations y ont installé leur siège social et 120 associations sont adhérentes. En 2009, l'observatoire de la vie associative du centre Boris Vian a réalisé une enquête auprès des 360 à 450 associations estimées « en activité » domiciliées sur la ville de Vénissieux selon une méthodologie utilisée par le Réseau national des maisons des associations.

Nombre moyen annuel de créations d'associations pour 1000 habitants entre 1999 et 2009

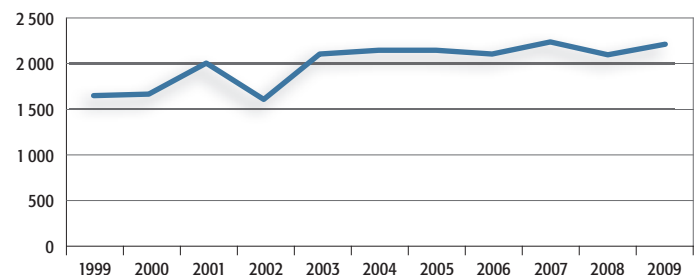


Source : Journal Officiel - Création de 1999 à 2009, Insee - RP 2007

Activités des associations créées sur la période 1999-2009, Département du Rhône



Evolution du nombre de créations d'associations par an, Département du Rhône



Source : Journal officiel, recensement des associations loi 1901 - 1999 à 2009

### Les associations loi 1901 participent à la vie sociale, sportive et culturelle des communes

A Collonges-au-Mont d'Or, vingt associations animées par 111 bénévoles actifs proposent des activités sportives, sociales et culturelles à près de 2 180 adhérents ou licenciés habitant la commune ou l'extérieur. La municipalité soutient ces associations par le biais de subventions et de prêts de locaux dans le cadre de conventions. Elles sont invitées à réaliser, au moins une fois par an, un évènement local qui participe à l'animation de la vie de la commune, ouvert à l'ensemble des habitants.

### La direction du développement social et de la vie associative à Vaulx-en-Velin

La direction du développement social et de la vie associative conduit le développement social sur la ville à travers sa mission d'accompagnement des associations et des habitants dans leurs démarches de création de projets. Depuis 2010, elle anime également les jardins des Violettes, la Thibaude et l'Ecoin sous la Combe dans leurs projets collectifs. Toujours avec cet objectif de proximité, elle coordonne également les dispositifs de cohésion sociale.

## POUR ALLER PLUS LOIN ...

### ■ Pour s'informer

#### Etudes sur les conditions de vie des ménages

Luczak F., Nabli F.- Vie associative : 16 millions d'adhérents en 2008 . Insee Première, décembre 2010, n° 1327

**L'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie** (dispositif SRCV) correspond à la partie française de l'enquête européenne EU-SILC (European Union- Statistics on income and living conditions) coordonnée par Eurostat et gérée en France par l'Insee. Ce dispositif est une enquête annuelle de cadrage général couvrant de nombreux thèmes sur les revenus, la situation financière et les conditions de vie des ménages. Les données sont collectées annuellement en France métropolitaine sous la forme d'une enquête en panel avec un questionnaire ménage et des questionnaires individuels (un pour chaque personne âgée de 16 ans ou plus appartenant au ménage interrogé). Un module européen est introduit chaque année pour approfondir certains thèmes comme la participation sociale (2006). A partir de 2008, la France a introduit un questionnaire supplémentaire avec trois modules posés en moyenne tous les trois ans : le premier module, utilisé pour cet Insee Première, porte sur la santé, la vie associative, les relations professionnelles et la participation sociale.

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

#### Observatoire de la vie associative

##### Cahier local Vénissieux 2009

Réalisé par le centre associatif Boris Vian, en lien avec le Réseau national des maisons des associations (RNMA). Ce réseau apporte un appui aux villes pour la mise en place d'observatoires locaux de la vie associative. Sur 470 à 570 associations à Vénissieux, 133 d'entre-elles ont répondu à cette enquête en 2009.

[http://cides.chorum.fr/cides/f\\_RNMA/Observatoires-locaux-de-la-vie-associative.html](http://cides.chorum.fr/cides/f_RNMA/Observatoires-locaux-de-la-vie-associative.html)

## **Remerciements**

Caisse d'Allocations Familiales de Lyon  
Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM)  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lyon (CPAM)  
Centre de Ressources de Développement et d'Informations (CRDI) Rhône-Alpes  
Conseil général du Rhône  
Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Rhône (DDCS)  
Direction Départementale des Territoires du Rhône (DDT)  
Foyer Notre Dame des Sans Abris (FNDSA)  
Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)  
Maison départementale des personnes handicapées  
Ministère de l'Intérieur  
Ministère de la Défense  
Observatoire de l'Habitat Transitoire (OHT)  
Observatoire des transactions immobilières et foncières du Grand Lyon (OTIF),  
Observatoire Régional de la Santé Rhône-Alpes (ORS)  
Observatoire Social de Lyon (OSL)  
Pôle Emploi  
Préfecture du Rhône  
Rectorat, académie de Lyon  
Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral)

## **Equipe d'étude Agence d'urbanisme**

Nicole Ponton-Fréney (chef de projet)  
Patrick Brun, Salah Jallali, Sandra Marques,  
Biravong Tanovan, Caroline Testut, Agnès Thouvenot, Lavinia Vitale  
Cartographie : Julien Vincent  
Mise en page : Marie-Pierre Ruch

*Crédits photos : M.-P. Ruch, sauf p. 37 gimp-savvy.com et p. 73 www.photo-libre.fr*

communauté urbaine  
**GRAND LYON**

Contacts :

**Pierre Suchet** - Tél : 04.78.63.45.10 - [psuchet@grandlyon.org](mailto:psuchet@grandlyon.org)

**Stéphane Weiss** - Tél : 04.78.63.46.70 - [stephaneweiss@grandlyon.org](mailto:stephaneweiss@grandlyon.org)

**Agence d'urbanisme**  
pour le développement  
de l'agglomération lyonnaise



18 rue du lac - BP 3129 - 69402 Lyon Cedex 03

Tél. 04 78 63 43 70 - Télécopie 04 78 63 40 83

[www.urbalyon.org](http://www.urbalyon.org)

Communauté urbaine de Lyon, Sepal, Etat, Conseil Général, Conseil Régional, Villes de Lyon, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Bourgoin-Jallieu, Tarare, Communauté d'agglomération du Pays Viennois, Porte de l'Isère, Communautés de communes du Pays de l'Arbresle, des Vallons du Lyonnais, de la Vallée du Garon, du Pays Mornantais, Syndicats Mixtes du Beaujolais, de l'Ouest Lyonnais, des Rives du Rhône, du Scot des Monts du Lyonnais, du Scot Sud Loire, du Scot Val de Saône-Dombes, Symalim, CCI de Lyon, Chambre de Métiers, Sytral, Epora, Ademe, VNF, Caisse des Dépôts et Consignations, Opac du Rhône

Directeur de la publication : **Olivier Frérot**

Référent : **Nicole Ponton-Frénay** - Tél : 04.78.63.43.12 - [n.frenay-ponton@urbalyon.org](mailto:n.frenay-ponton@urbalyon.org)

Infographie : Agence d'urbanisme